



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ÎLE-DE-FRANCE

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Association reconnue d'utilité publique
Délégation Île-de-France
26 Bd Jourdan - 75014 PARIS
Tél. 01 53 58 58 38
ile-de-france@lpo.fr
lpo-idf.fr



Proposition technique et financière

Renouvellement du Refuge LPO du Parc des Carrières René-Dumont et proposition de nouveaux classements pour le Parc de la Mairie, le Parc des Franciscains, et le Parc des Epivans

Mairie de Fontenay-sous-Bois
Pavillon Hervieu - 40 Rue de Rosny
94120 Fontenay-sous-Bois

Paris, le 23/12/2020

1. INTRODUCTION

Le Parc des Carrières René-Dumont est labélisé Refuge LPO depuis 2016. La convention (2016-2020) est arrivée à son terme en 2020. Le rapport bilan a été rendu cette année et la ville de Fontenay-sous-Bois a manifesté son souhait de renouveler un partenariat avec la LPO pour :

- renouveler la labélisation Refuge LPO sur le Parc des Carrières René-Dumont pour une durée de 5 ans ;
- engager trois parcs de ville dans la démarche Refuge LPO (le parc de la Mairie, le parc des Franciscains et le parc des Epivans).

Ces parcs se situent dans la continuité du Parc des Carrières René-Dumont et forme une trame verte « en pas japonais » depuis le Parc Natura 2000 des Beaumont à Montreuil.

"Refuges LPO" est un agrément délivré par la LPO qui s'adresse aux personnes morales ou aux personnes physiques souhaitant s'engager dans une démarche de valorisation et d'amélioration du patrimoine naturel tout en conservant la libre disposition de leurs terrains dans le respect de leur droit de propriété.

2. PROPOSITION TECHNIQUE POUR LE RENOUVELLEMENT DU PARC DES CARRIERES RENE-DUMONT

Cette proposition technique intègre les préalables et les procédures de renouvellement de l'agrément des "Refuges LPO" pour les cinq ans à venir. Ce renouvellement se déroule en trois phases distinctes.

2.1. Phase de Renouvellement (fin 2020)

Suite à l'acceptation de cette proposition, la LPO adressera une nouvelle convention « Refuge LPO » à signer pour la période 2021-2025. Après signature, la LPO mettra à la disposition du gestionnaire du site trois nouveaux panneaux « Refuges LPO » personnalisés avec le logo de la ville et les nouvelles dates de convention. Il est prévu la livraison 3 nouveaux panneaux Plexiglas (format 30*42 cm), comme ceux actuellement en place. D'autres modèles de panneaux peuvent être disponibles sur demande.

Ces panneaux formalisent l'engagement de Fontenay-sous-Bois en faveur de la nature de proximité et affichent les valeurs d'une collectivité citoyenne et responsable. Il sera également programmé un accompagnement de la collectivité dans la mise en place des mesures de gestion en faisant le point sur les actions réalisées et celles à venir au cours d'une demi-journée de réunion dont un compte-rendu sera rédigé par la LPO.

2.2. PHASE DE SUIVI (2021-2024)

Les années suivantes, la LPO accompagne la collectivité dans la mise en place des mesures de gestion en faisant le point sur les actions réalisées et celles à venir au cours d'une demi-journée de réunion annuelle. Un compte rendu de ces réunions annuelles est rédigé par la LPO.

2.2.1. ANIMATION NATURE

Des animations à thématique nature pour différents publics peuvent être proposées sur les refuges. Elles ne sont pas comprises dans la présente proposition mais peuvent être mises en place ultérieurement par le service d'éducation à l'environnement.

3. PROPOSITION TECHNIQUE POUR LA LABELISATION DU PARC DE L'HOTEL DE VILLE, DU PARC DES FRANCISCAINS ET DU PARC DES EPIVANS

Trois sites ne faisaient pas partie de la précédente convention Refuges LPO, sont proposés à la démarche :

1. Le parc de l'Hôtel de ville, d'une surface de 20 376 m² avec une extension de 3 146 m² ;
2. Le parc des Franciscains, d'une surface de 5 724 m² ;
3. Le parc des Epivans, d'une surface de 14 600 m².

Dans cette optique, la collectivité doit fournir à la LPO les délimitations précises et exactes des Refuges LPO et indiquer si la collectivité en est le gestionnaire ou non.

Dans un seconds temps, afin d'optimiser les préconisations de gestions du rapport au plus proche de la réalité de terrain des gestionnaires, la collectivité communiquera à la LPO, les actions de gestion mise en œuvre et leur périodicités (exemple avec la tonte : hauteur de tonte, période de l'année et nombre de passages). Ces informations sont parfois rédigées dans un cahier des charges.

Enfin, dans le but d'améliorer les bénéfices de l'étude pour la biodiversité, la collectivité est invitée à communiquer à la LPO tous les documents techniques en sa possessions et pouvant s'avérer utiles à l'étude : liste des espèces plantées, plan de plantation et/ou de recollement et/ou de masse, document de gestion et d'aménagement, etc.

Ces parcs feront l'objet d'une démarche de Refuge initiale avec les phases suivantes.

3.1. PHASE INITIALE

3.1.1. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

3.1.1.1. TYPOLOGIE DES HABITATS

Les habitats sont identifiés selon la flore caractéristique, les strates végétales herbacées, arbustives et arborées, les caractéristiques physiques et le mode de gestion pratiqués.

3.1.1.2. INVENTAIRES DES OISEAUX

Sur chacun des parcs, les oiseaux chanteurs sont inventoriés par un échantillonnage ponctuel semi-quantitatif basé sur la méthode des indices ponctuels d'abondance (IPA). Cette méthode repose sur la reconnaissance auditive des chants d'oiseaux, spécifiques de chaque espèce, et se fait sur des points d'écoute localisés à l'avance et éloignés au minimum de 150-200 m pour éviter les doubles comptages.

Chaque point fait l'objet de deux dénombrements de 10 min en période de reproduction, l'un en début de printemps (avril) et l'autre en fin de printemps (mai-juin). La première visite permet de contacter les nicheurs précoces. La seconde permet de contacter les nicheurs tardifs (notamment les migrateurs transsahariens).

Au cours de chaque passage, l'observateur compte tous les oiseaux vus et entendus (mâles chanteurs, couples, groupes familiaux et individus isolés) sur des fiches de terrain standardisées. Les relevés sont effectués par temps calme et sec, durant la période comprise entre 30 min et 4 à 5 heures après le lever du soleil.

3.1.1.3. AUTRES TAXONS

Au cours des prospections, toutes les observations d'espèces appartenant à d'autres taxons (insectes, amphibiens, reptiles, mammifères hors chauves-souris) seront renseignées.

3.1.2. ANIMATION NATURE

Des animations à thématique nature pour différents publics peuvent être proposées sur les refuges. Elles ne sont pas comprises dans la présente proposition mais peuvent être mise en place ultérieurement par le service d'éducation à l'environnement.

3.1.3. REDACTION DU RAPPORT

Sur chacun des parcs, suite à ce diagnostic, la LPO rédige un rapport d'étude mis à disposition de la collectivité. Ce rapport fait état du contexte écologique du site, des résultats des prospections naturalistes et du caractère patrimonial des espèces inventoriées (statut de conservation à caractère juridique ou non). Les préconisations de gestion sont détaillées et hiérarchisées en s'appuyant sur les enjeux de conservation préalablement identifiés. Le plan de gestion fait l'objet d'une restitution qui est l'occasion d'échanger sur l'applicabilité concrète des mesures de gestion et de soulever d'éventuelles questions de la part de la collectivité.

3.1.4. LIVRAISON DE PANNEAUX LABELISES

Suite à la signature de la convention "Refuges LPO", la LPO met à la disposition du gestionnaire des sites un panneau personnalisé avec le logo de la municipalité. Le panneau "Refuges LPO" formalise l'engagement de la collectivité en faveur de la nature de proximité et affiche les valeurs d'une ville citoyenne et responsable. La proposition prévoit la livraison d'un panneau en Plexiglas (format 30*42 cm), comme ceux déjà en place sur le parc des Carrières René-Dumont. D'autres modèles et format de panneaux peuvent être disponibles sur demande.

3.2. PHASE DE SUIVI

Les années suivant le diagnostic initial, la LPO accompagne la collectivité dans la mise en place des mesures de gestion en faisant le point sur les actions réalisées et celles à venir au cours d'une demi-journée de réunion annuelle. Un compte rendu de ces réunions annuelles est rédigé par la LPO.

4. PHASE BILAN

En 2025, au terme de l'échéance de cette deuxième convention pour le parc des Carrières René-Dumont et de cette première convention de 5 ans pour les 3 parcs (Parc de l'Hôtel de ville, des Franciscains, des Epivans) et dans des perspectives de reconduction, une évaluation du patrimoine écologique (basée sur la méthodologie du diagnostic initial) est réalisée par la LPO sur chacun des parcs. Elle doit permettre de vérifier, de valider ou à défaut de proposer une réorientation des mesures de gestion. Un rapport bilan est rédigé et une demi-journée d'échanges est prévue afin de discuter des perspectives du partenariat. Cette phase bilan se déroulera la même année pour le Parc des Carrières René-Dumont, que pour les 3 nouveaux Refuges permettant d'envisager ensuite la poursuite de la démarche refuge LPO sur l'ensemble des parcs.

5. FICHE FINANCIERE

La valeur de la journée de travail du chargé d'études de la LPO s'élève à 550 €.

Action	Descriptif de l'action	Qté	Prix unitaire en €	Montant net en €
Phase de Renouveau (Parc des Carrières René-Dumont) et Phase initiale (Parc de l'Hôtel de ville ; Parc des Franciscains ; Parc des Epivans) 2021				
Inscription au réseau des Refuges collectivités	-	1	150	150
Rencontre annuelle Parc des Carrières René-Dumont	Assistance et validation des mesures proposées	1.5	550	825
Diagnostic écologique Parc de l'Hôtel de ville ; Parc des Franciscains ; Parc des Epivans (printemps 2021)	Oiseaux 1 ^{er} passage	0,5	550	275
	Oiseaux 2 ^{ème} passage	0,5	550	275
	Habitats	0,5	550	275
	Traitement des données et cartographie	1	550	550
Rendu de l'étude Parc de l'Hôtel de ville ; Parc des Franciscains ; Parc des Epivans (hiver 2021)	Rédaction du rapport d'étude	7	550	3 850
	Restitution de l'étude et validation du plan de gestion	0,5	550	275
	Rédaction du rapport final	0,5	550	275
Livraison de panneau labellisé (automne/hiver 2021)	Renouveau des panneaux Parc des des carrières René-Dumont Panneau avec le logo de la Ville ¹	3	248	744
	Un panneau par nouveau refuge avec le logo de la Ville ²	3	248	744
	Frais de livraison	1	36	36
Coordination		1	600	600
Phase de suivi (2022-2024)				
Rencontres annuelles	Assistance et validation des mesures proposées	6	550	3300
Phase bilan (2025)				
Validation et évaluation des mesures proposées sur l'ensemble des parcs (Parc des Carrière René-Dumont ; Parc de l'Hôtel de Ville ; Parc des Franciscains ; Parc des Epivans).	Oiseaux 1 ^{er} passage	1	550	550
	Oiseaux 2 ^{ème} passage	1	550	550
	Habitats	0,5	550	275
	Traitement des données et cartographie	1	550	275
	Rédaction du rapport bilan	7	550	3 850
	Discussion des perspectives	0,5	550	275
Coordination		1	600	600
TOTAL			18 549 €	

¹ Il peut être proposé des panneaux en 42*59 et/ou en Dibon

² Il peut être proposé des panneaux en 42*59 et/ou en Dibon

6. CONDITIONS DE REGLEMENT

Année	Actions	Règlement en €
2021	Phase de Renouveau (Parc des Carrières René-Dumont) et Phase initiale (Parc de l'Hôtel de ville ; Parc des Franciscains ; Parc des Epivans)	8 874 €
2022	Réunion de suivi de site	1100 €
2023	Réunion de suivi de site	1100 €
2024	Réunion de suivi de site	1100 €
2025	Validation et évaluation de mesures proposées	6 375 €
TOTAL		18 549 €

Devis arrêté à la somme de **DIX-HUIT MILLE CINQ CENT QUARANTE-NEUF EUROS.**

Cette opération se situe hors du champ d'application de la TVA.

Certifié sincère et véritable,

Merci de renvoyer ce devis signé portant la mention Bon pour accord, et un bon de commande correspondant.

Jean-François MAGNE,
Responsable LPO Ile-de-France



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ILE-DE-FRANCE

Délégation LPO Île-de-France
Parc Montsouris, 26 boulevard Jourdan 75014 PARIS
Téléphone : 01 53 58 58 98
Email : ile-de-france@lpo.fr
Site internet : www.lpo-idf.fr